

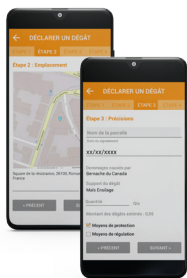


NOUVEL OUTIL  
DE SIGNALEMENT DE DÉGÂTS

# APPLICATION SIGNALEMENT DE DÉGÂTS DE LA FAUNE SAUVAGE

**Vous êtes agriculteur, chasseur ou citoyen confronté à des dégâts**

Désormais quand vous observez des dégâts provoqués par des animaux sauvages sur vos biens ou ceux de vos voisins : **vous pouvez les signaler !**



Cette application développée par les réseaux des Chambres d'agriculture permet de signaler des dégâts simplement et rapidement depuis votre smartphone.



Participe à la collecte de données scientifiques pour mieux lutter contre les dégâts



Facile et rapide d'utilisation



Apporte aux décisionnaires des éléments nécessaires à la mise en place de mesures adaptées

Accédez gratuitement à l'application depuis les stores via le QR code ou en tapant : « signaler dégâts faune sauvage » dans la barre de menu.



**Vous souhaitez en savoir plus ?**

**Sur les dégâts de gibier :**

FNSEA 44 : 02 40 16 37 45

FDSEA 49 : 02 41 96 76 29

FDSEA 53 : 02 43 67 37 96

FDSEA 72 : 02 43 43 68 68

FDSEA 85 : 02 51 36 82 06

**Sur l'installation de l'appli :**

Chambre d'agriculture : 02 53 46 60 60

**Attention :** dans le cas de dégâts occasionnés par le grand gibier et soumis à indemnisation : ce signalement ne constitue pas un dossier d'indemnisation à élaborer avec votre fédération départementale des chasseurs.